



PV du Conseil Municipal du 15/02/2023

Nom	Présent
BERRICHILLO William	X
BRESSANELLI Gaelle	X
MARTINS David	X
MORCEAU Michèle	X
DELOMME Christian	X
MARTINI Dominique	X
LOUREIRO Anne	Pouvoir donné à G. Bressanelli
MASSON Dominique	
GRAZIANI Christine	X
FAVRE Patrick	X
DUPERRIER Joëlle	X
CLOUP Philippe	X
LUTJENS Élise	
JACQUIN Thierry	Pouvoir donné à C. Delomme
FERREIRA Gaëlle	X
CORDIN Sébastien	
FISCHER Catherine	X
PASSIER Alain	X
GAY Simon	X

Secrétaire de séance : Dominique MARTINI

14 présents, 2 pouvoirs

Heure de début : 20h30

En préalable, M. Le maire informe le Conseil Municipal :

- du renouvellement des baux de la Maison Soyer
- de la signature d'un contrat de fourniture d'électricité avec TotalEnergies pour un montant annuel de 55 212 €

1 VIDÉOPROTECTION : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'importance pour la commune de disposer d'un système de vidéoprotection performant pour répondre aux demandes de la gendarmerie nationale dans le cadre d'enquêtes diligentées par le parquet.

Compte tenu du montant de cette opération, il est souhaitable de solliciter l'aide de l'État à travers le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) ainsi que le Conseil Départemental de l'Essonne.

Merci à Philippe Cloup qui a monté le dossier et l'a déposé sur le site des demandes de subventions.

Il s'agit d'une première phase. Il y aura peut-être un complément à réaliser plus tard, sur d'autres axes importants.

On espère une réponse en mai 2023.

Le Conseil Municipal

DONNE son accord pour la mise en place d'un système de vidéoprotection dont le montant est de 90 061,30 € HT, 108 073,56 € TTC. ne sera connu qu'à l'achèvement de la mise en concurrence des prestataires techniques saisis pour la réalisation de cette opération.

DECIDE de solliciter les subventions suivantes :

- l'État dans le cadre du FIPD 2023 à hauteur de 45 030,65€ soit 50%
- le Conseil Départemental de l'Essonne à hauteur de 27 018,39€ soit 30%

Voté à l'unanimité

2 CHANGEMENT DES OUVERTURES DE LA MAIRIE : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'importance pour la commune de changer les ouvertures de la mairie (fenêtres, porte fenêtres et porte d'entrée) pour lutter contre les déperditions énergétiques compte tenu des objectifs fixés par l'État d'une part, et de l'augmentation du prix du gaz d'autre part.

Le préfet préconise de faire une demande auprès des différentes instances susceptibles de subventionner le projet.

La demande sera donc faite auprès de la DETR, la DSIL et du Fonds Vert.

Suite à question : si on obtient une subvention « insuffisante », on peut renoncer au projet, ou le remettre à plus tard, en sollicitant une autre subvention.

Le Conseil Municipal

DONNE son accord pour le changement des ouvertures de la mairie dont le montant est de 65 134,01 € HT, 78 160,81 € TTC.

DECIDE de solliciter une subvention de l'État à hauteur de 39 080,46 € soit 60 %.

Voté à l'unanimité

3 ÉCLAIRAGE PUBLIC : PASSAGE AUX LED

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'importance pour la commune de changer le mode d'éclairage public en remplaçant les lanternes actuelles par des lanternes LED sur toute la commune.

Compte tenu du montant de cette opération, il est souhaitable de solliciter l'aide de l'État.

La demande sera faite auprès de la DETR, la DSIL et du Fonds Vert.

Le projet concerne 220 candélabres. Certains ayant déjà été changés, cela correspond à un changement à 100% des candélabres.

La demande auprès du Fonds Vert demande un dossier technique plus conséquent. Dans la mesure où nous ne sommes pas contraints par le temps, cette demande viendra un peu plus tard.

M. Le Maire souhaite également réfléchir à des éclairages avec des panneaux solaires et tester sur une rue ou quelques candélabres. Cette opération ne se fera pas en un an mais sur deux, de manière à répartir les coûts.

Le Conseil Municipal

DONNE son accord pour le remplacement des lanternes actuelles par des lanternes LED sur toute la commune dont le montant est de 127 560,15 € HT, 153 072,18 € TTC.

DECIDE de solliciter une subvention de l'État à hauteur de 63 780 07 € soit 50% et le Fonds Vert à hauteur de 38 268,04 soit 30%.

Voté à l'unanimité

4 RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES SALLES COMMUNALES

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de modifier le règlement intérieur des salles communales.

Modifications :

- Ouverture de la location de la salle Polyvalente aux habitants de la CCPL et à ceux de Saint Chéron, Breuillet et Breux-Jouy, pour un tarif de 990 €, ménage compris.
- État des lieux de sortie : Un état des lieux est dressé à la remise des clefs, à l'entrée des lieux, en présence du responsable désigné de la commission des salles communales et du locataire. L'état des lieux lors de la sortie sera réalisé par la personne mandatée par la mairie, au plus tard le lundi qui suit la location.
- Pour toute plainte suite à nuisance sonore, et si la gendarmerie a été contactée, le chèque de caution de 250 € sera encaissé.

Voté à l'unanimité

5 COMPTE FINANCIER UNIQUE – BUDGET COMMUNAL - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022

1°) résultats budgétaires de l'exercice

	Recettes	Dépenses	Résultats de l'exercice 2022
Investissement	352 988,38	186 997,95	165 990,43
Fonctionnement	1 323 722,01	1 222 660,20	101 061,81
Total	1 676 710,39	1 409 658,15	267 052,24

2°) résultats de clôture 2022

	Résultats de clôture 2021	Part affectée à l'investissement exercice 2005	Résultats de l'exercice 2022	Résultats de clôture 2022
Investissement	83 185,99		165 990,43	249 176,42
Fonctionnement	203 998,40	170 000,00	101 061,81	135 060,21
Total	287 184,39	170 000,00	267 052,24	384 236,63

3°) restes à réaliser 2022

	Recettes	Dépenses	Solde
Investissement	248 553,80	503 007,04	-254 453,24

4°) calcul du besoin de financement

Excédent investissement 2022	249 176,42
Déficit investissement 2022	0,00
Solde restes à réaliser 2022	-254 453,24
	-5 276,82

Après présentation des chiffres par M. le Maire,

Le Conseil Municipal approuve le CFU à l'unanimité

Fin du CM : 21h10

6 POINTS DIVERS

Travaux sur le parking de la Boxy. Il sera fermé une quinzaine de jours. Accès piétons uniquement
Des précisions sur les travaux doivent être apportées sur les rues de l'Étang et de Courson avec EOE :
le passage des véhicules risque d'être difficile.

Conseil d'école : il s'est bien passé dans l'ensemble. Des remarques ont été faites sur le bruit à la
cantine, sur la sécurité rue de la Fontaine du Saule. Deux devis arrivent pour choisir les films à poser
sur les fenêtres.